



CAHIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025



19 novembre 2025
Espace St-Hyacinthe
Salle Découverte du Pavillon Jéfo
2670 avenue Beauparlant, St-Hyacinthe
Ou en ligne via Zoom

Table des matières

Les Producteurs en serre du Québec (PSQ).....	3
Mot du président.....	4
Mot de la directrice générale.....	7
Avis de convocation.....	9
Procédures des assemblées délibérantes.....	11
Procédures des assemblées délibérantes adaptées au contexte de visioconférence	13
Procès-verbal	17
Rapport d'activités.....	38
Principaux dossiers travaillés par les PSQ en 2024-2025.....	39
Projets PSQ réalisés en 2024-2025.....	40
Collaboration.....	40
Représentation	41
Suivi des résolutions 2024-2025	43
Activités 2025-2026.....	44
Rapport financier sommaire.....	45
Projet de résolutions AGA-2025.....	48

Cahier de l'Assemblée générale annuelle

19 novembre 2025



Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles (UPA), aux Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) et à Québec vert (QV). Ils représentent l'ensemble des productions sous serre que ce soient les légumes, les fruits ou autres végétaux qui sont commercialisés.

Les PSQ ont pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. L'organisation a pour mission de contribuer à l'amélioration des revenus des entreprises serricoles par l'augmentation de la compétitivité et l'amélioration de l'environnement d'affaires de l'industrie.

De plus, les PSQ visent à concilier les intérêts diversifiés des petites, moyennes et grandes entreprises. L'organisation favorise également le développement durable de l'industrie par une approche intégrée alliant les intérêts économiques, environnementaux et sociaux pour l'expansion de la production en serre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

André Mousseau
Cactus Fleuri Inc.

VICE-PRÉSIDENT ornemental

Hervé Barjol
Les Serres Sainte-Anne

VICE-PRÉSIDENT fruits et légumes

Sylvain Terrault
Gen V

TRÉSORIER

Mathieu Lemonnier
Maison des fleurs vivaces

ADMINISTRATEURS

Martin Bourgeois

Les serres Willy Haeck

Sylvain Cléroux

Les Serres Sylvain Cléroux

Jacques Demers

Les Productions horticoles Demers

Audrey Fontaine

Jardins La Brouette

Alex Grondin

Serres Yargeau

Éliana Lapierre

Centre horticole Foliflor

Luc Prévost

Savoura

Charles Verdy

Gourma

Luc Verrier

Les Serres Verrier

Marlène Thiboutot

Directrice générale



Mot du président

André Mousseau

Chers collègues, partenaires et amis de la production en serre,

C'est avec beaucoup de fierté que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'occasion de notre assemblée générale annuelle. Ce moment de rencontre est précieux pour nous rassembler, faire le point et nous projeter collectivement vers l'avenir.

Je tiens d'abord à souligner l'apport exceptionnel de Monsieur André Lamontagne, ministre sortant de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. En 2020, il lançait la Stratégie de croissance du secteur serricole, une initiative ambitieuse et structurante visant à développer l'autonomie alimentaire du Québec. Cinq ans plus tard, les résultats sont éloquentes : les volumes de production en serre ont doublé. Ce bilan positif est le fruit d'une vision claire et d'un soutien politique ferme, que nous saluons avec reconnaissance.



Cela dit, cette expansion s'accompagne de nouveaux défis, notamment en ce qui concerne l'accès au marché. Plusieurs producteurs partagent le sentiment que la mise en marché est aujourd'hui plus complexe qu'avant la pandémie. Produire ne suffit plus : il faut désormais mieux nous coordonner, entre producteurs, mais aussi avec les autres acteurs de la filière au sein d'une CCD, pour renforcer notre efficacité et structurer nos actions de développement de marché.

Il nous faut collectivement établir une vision commune, avec des objectifs clairs et partagés. Dans cet esprit, la promotion est l'un des leviers les plus puissants à notre disposition. Imaginons ce que nous pourrions accomplir avec une stratégie de promotion coordonnée. À titre individuel, chaque producteur peut investir du temps et des ressources en promotion, mais la portée peut demeurer limitée selon les sommes investies. En unissant ces efforts dans une démarche commune, comme le permettra notre future Chambre de coordination, nous serons en mesure d'accroître significativement la visibilité de nos produits québécois sur le marché et de générer un effet beaucoup plus puissant que des actions menées isolément.

Durant la dernière année, les PSQ ont intensifié leurs efforts pour développer la production et ouvrir de nouveaux marchés. Nos effets et nos représentations ont porté fruits. Mentionnons entre autres :

- La pérennisation du tarif OÉA par la Régie de l'Énergie; un levier crucial pour notre compétitivité. Un gain qui sécurise nos entreprises dans leurs efforts de consolidation.
- Le développement de la formation de chefs de culture par l'ITAQ, afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée.
- La poursuite de nos efforts dans le dossier de la Chambre de coordination auprès de la Régie, avec des avancées satisfaisantes.



- Ainsi que plusieurs prises de parole publiques, le développement de partenariats sectoriels et les diverses interventions stratégiques pour défendre les intérêts de nos membres.

Alors que notre secteur poursuit sa croissance, plusieurs défis structurants se dessinent à l'horizon. D'abord, la fin imminente de la Stratégie de développement des serres en 2025 commande la mise en place de **nouveaux programmes d'accompagnement adaptés**, pour soutenir la productivité, le développement durable et l'accès aux marchés. Les PSQ entendent poursuivre leur travail de représentation pour que le gouvernement reconnaisse les **besoins différenciés des entreprises serricoles**, tant en production ornementale qu'en fruits et légumes.

S'ajoutent également les **risques climatiques croissants** qui rendent plus urgente que jamais la **mise en place d'un programme d'assurance récolte** adapté aux réalités de la production serricole. Cette mesure doit venir renforcer la résilience des entreprises face aux imprévus de production qui n'étaient pas présents dans la première mouture du programme au début des années 2000, abandonné depuis.

L'**accès compétitif à l'énergie** constitue un autre enjeu de taille. L'écart important des coûts énergétiques entre le Québec et l'Ontario, en raison de la taxe carbone, menace la compétitivité de nos entreprises. Une reconnaissance claire de notre contribution à l'autonomie alimentaire du Québec par le ministère de l'Économie est essentielle pour prioriser nos projets d'approvisionnement énergétique.

Enfin, l'**enjeu de main-d'œuvre** demeure au cœur des priorités, particulièrement dans un contexte où les politiques migratoires évoluent rapidement. Les PSQ continueront de s'engager activement sur les tribunes stratégiques afin de **sécuriser l'accès à la main-d'œuvre étrangère** et de défendre les intérêts de leurs membres.

Les PSQ comptent sur une très petite équipe, mais des plus compétente et dévouée. Je tiens à remercier chaleureusement Marlène Thiboutot, notre directrice générale, pour sa rigueur et son sens stratégique. Son engagement envers le secteur est un atout précieux.

Je remercie nos collaborateurs. Éliana Lapierre, pour son soutien aux travaux de la table filière fruits et légumes de serre au cours de la dernière année. Et je souhaite la bienvenue à Rose Séguin qui a pris le relais pour la suite des travaux de la filière fruits et légumes des serres. Merci également à Sébastien Brossard, pour la qualité de ses analyses et sa veille constante des marchés, ainsi qu'à Magalie Couet-Lannes et Jean-Luc Poirier pour leur appui à nos communications.

Je remercie l'ensemble des administrateurs des PSQ, dont l'engagement indéfectible et la vision ont permis de définir nos priorités et d'orienter nos actions de la dernière année. C'est grâce à leur implication que l'organisation continue de grandir avec pertinence et impact.

Pour terminer, je vous invite à voir cette assemblée comme bien plus qu'un simple exercice de



reddition de comptes. C'est un lieu d'échange, un forum de discussion et une tribune d'influence. C'est ici que les préoccupations se transforment en idées, et que les idées deviennent des projets.

Merci pour votre présence, votre confiance et votre engagement. Ensemble, continuons de développer notre secteur pour assurer l'autonomie alimentaire du Québec et le bien-être de sa population.



Mot de la directrice générale

Marlène Thiboutot

Des résultats concrets !!

À titre de directrice générale des Producteurs en serre du Québec, je suis fière du travail accompli au cours de la dernière année. Et des gains que nous avons obtenus.

Les démarches des PSQ ont permis de faire des gains concrets pour le développement du secteur. On peut être fière des résultats dans les dossiers suivants:

- Le retrait des dispositions du PL 184 qui visaient à exclure certaines de nos entreprises de la définition d'agriculture
- Le maintien et la pérennité du tarif OÉA pour les entreprises serricoles
- La mise en place par l'ITAQ d'un programme de formation pour les chefs de culture
- Le report de l'application des dispositions concernant les plastiques agricoles de catégories 4 et 5.

Bien entendu, il nous reste encore du travail à faire. Nous devons poursuivre les démarches pour assurer un environnement d'affaires qui permet aux entreprises du Québec d'être compétitives face aux produits de l'extérieur. La tarification carbone et les écofraîs notamment, qui représentent des factures importantes, viennent fragiliser le secteur et constituent un fardeau injuste, lorsque ces mesures ne sont pas harmonisées avec les autres juridictions ou accompagnées de mesures de compensation.

Le secteur serricole ne remet pas en question l'importance d'une agriculture durable et responsable ainsi que la nécessité de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Les producteurs en serre du Québec sont parmi les plus engagés dans la transition énergétique. Mais il est important que cette transition soit juste, équitable et adaptée à la réalité du terrain afin d'assurer la durabilité de notre agriculture locale. À cela s'ajoute le contexte d'instabilité créé par l'annonce des tarifs douaniers. La situation actuelle met en lumière l'importance accrue d'assurer un environnement d'affaires compétitif pour le maintien de nos entreprises.

Au niveau de la gestion de l'organisation, je suis très heureuse de l'évolution positive des finances des PSQ. Au cours des dernières années, nous avons réussi à maintenir un budget équilibré et même cette année, à dégager une petite marge. Au cours de la prochaine année, nous travaillons à consolider les bases financières de l'organisation et à réfléchir et planifier la transition du mode de financement vers celui de la CCD. Plusieurs discussions sont à venir. Soyez assurés que vous serez informés et consultés.



Nous poursuivrons également le travail pour assurer une plus grande visibilité aux travaux, projets et réalisations des PSQ grâce à une présence accrue sur les réseaux sociaux et à notre Infoserre mensuel. Nous poursuivrons également notre appui aux travaux des deux tables filières, celle des fruits et légumes de serre et celle de la production ornementale, pour la mise en œuvre des nouvelles planifications stratégiques.

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs des PSQ pour leur implication et leur disponibilité malgré vos horaires très chargés. Je remercie également nos partenaires, pour leur soutien et leur engagement dans le développement du secteur.

Bonne assemblée.





Avis de convocation

Longueuil, le 24 octobre 2025

Avis de convocation — Assemblée générale annuelle des Producteurs en serre du Québec

La présente est pour vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs en serre du Québec (PSQ), qui se tiendra :

Mercredi, 19 novembre 2025

**Espace St-Hyacinthe
2670 avenue Beauparlant, St-Hyacinthe
Salle Découverte du Pavillon Jéfo**

Pour y accéder en ligne via Zoom :

<https://zoom.us/j/97102127985?pwd=Zfr8w9UvFo7sEOMjlmxeqpBTdB82uR.1>

ID de réunion: 971 0212 7985

Code secret: 757292

**Accueil à 7 h 30 – Café et viennoiseries
Ouverture de l'AGA à 8 h**

Rappelons que l'AGA est l'occasion d'élire vos représentants pour la prochaine année.

Pour plus de détails, contactez Mme Marlène Thiboutot, directrice générale des Producteurs en serre du Québec, par courriel à mthiboutot@upa.qc.ca.

Veuillez accepter mes salutations les meilleures.

La secrétaire

Marlène Thiboutot

Marlène Thiboutot

p. j. Projet d'ordre du jour de l'AGA



Projet d'ordre du jour

Assemblée générale annuelle des PSQ

Mercredi 19 novembre 2025 — à compter de 8 h 00

Sujets	Horaire prévu
Adoption de l'avis de convocation	8 h 00
Adoption de l'ordre du jour	8 h 05
Adoption des procédures d'assemblée délibérante	8 h 10
Mot d'ouverture	8 h 20
Mot du ministre de l'Agriculture	8 h 30
Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 20 novembre 2024	8 h 45
Rapport d'activités 2024-2025	8 h 55
Rapport financier 2024-2025	9 h 10
Nomination d'un expert-comptable 2025-2026, rapport de mission de compilation	9 h 20
Nomination des administrateurs du PSQ 2025-2026	9 h 25
Rapport des travaux de la Filière horticulture ornementale, Nathalie Deschênes	9 h 40
Rapport des travaux de la Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot	9 h 55
Allocution : M. Paul Doyon, vice-président de l'UPA	10 h 10
Parole à nos partenaires	10 h 25
Démarches pour la Chambre de coordination et de développement (CCD)	11 h 10
Étude et adoption des résolutions	11 h 20
Allocution : M. Philippe Caissie, président Québec Vert	11 h 40
Allocution : André Mousseau, président PSQ	11 h 50
Divers	12 h 05
• _____	
• _____	
Levée de l'assemblée	12 h 15



Procédures des assemblées délibérantes

1. LE DROIT DE PAROLE

Lorsqu'un membre, ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se limite à la question et évite toute personnalité.

2. LES PROPOSITIONS

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée et, après le débat, les membres expriment leur avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.
- c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition devient la propriété de l'assemblée et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. LE DÉBAT

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.
- d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition une nouvelle proposition.
- e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.
- f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale
- g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.



4. LE VOTE

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité des membres, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité des membres. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée ou par assis et levé ou par vote individuel ouvert ou par scrutin secret. Deux membres peuvent exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret. Aux élections des officiers, le vote se prend toujours au scrutin secret.
- d) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. QUESTION DE PRIVILÈGE

- a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.
- c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

6. POINT D'ORDRE

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.
- c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

N. B. : *Le genre masculin utilisé dans le présent document désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.*



Procédures des assemblées délibérantes adaptées au contexte de visioconférence
PRÉAMBULE POUR ASSEMBLÉE VIRTUELLE :

Un modérateur est nommé afin d'aider le président d'assemblée à faire respecter ces procédures (ex. fermer les micros si l'on n'a pas le droit de parole).

Les micros doivent rester fermés en tout temps sauf lorsque vous avez le droit de parole. Le président d'assemblée se réserve le droit de demander de fermer le micro en dehors des interventions permises. Une fois que vous avez levé la main virtuelle bleue (dans la fenêtre de clavardage) et que vous vous êtes exprimé, il est de votre devoir d'abaisser la main.

Les commentaires, personnels ou non, en lien avec les points traités ne sont pas permis dans le canal de clavardage.

PROCÉDURES SIMPLIFIÉES POUR LE VOTE :

Avis de convocation, ordre du jour, rapport d'activité, rapport financier, résolutions

- Le président demande un proposeur/appuyeur. Pour être proposeur ou appuyeur d'une proposition, levez la main virtuelle bleue lorsque le président le demande ;
- Le président pose la question : « Est-ce que quelqu'un demande le vote ? » ;
- Si personne ne demande le vote, c'est adopté à l'unanimité et on passe au prochain point ;
- Si un membre demande le vote, prendre le vote à l'aide des options dans la fenêtre de clavardage ;
- Si quelqu'un demande le vote secret (mais ce n'est pas souhaitable pour des points techniques), l'outil sondage pourra être utilisé. L'outil sondage, dans le menu au bas de l'écran sera alors utilisé et une fenêtre apparaîtra pour vous permettre de voter et soumettre votre vote.

1. LE DROIT DE PAROLE

Lorsqu'un membre, ou toute autre personne qui a le droit de parole dans une assemblée désire participer au débat, il **doit lever la main virtuelle bleue et attendre le signal du président avant d'ouvrir le micro et d'intervenir**. Si plus d'un membre demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité **en privilégiant les personnes n'ayant pas encore parlé**. Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se limite à la question et évite toute personnalité.

2. LES PROPOSITIONS

Pour réagir à une proposition, faire un amendement, ou sous-amendement, la personne doit demander d'abord la parole en utilisant la main virtuelle bleue. Elle ne doit pas utiliser le canal de clavardage pour ce faire.

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un membre et appuyée par un deuxième. **Pour être proposeur ou appuyeur d'une proposition, levez la main virtuelle bleue lorsque le**



président le demande. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée et, après le débat, les membres expriment leur avis au moyen d'un vote.

b) Lorsqu'un membre désire faire une proposition, **il lève la main virtuelle bleue pour demander** la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.

c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition devient la propriété de l'assemblée et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. LE DÉBAT

a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.

b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de **deux minutes. Après ce temps, le président se réserve le droit de demander de fermer le micro de l'intervenant dès que le temps alloué est dépassé.** Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un membre qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.

c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé.

d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition une nouvelle proposition.

e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement ; si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement.

f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.

g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

4. LE VOTE

a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité des membres, toute discussion cesse et le vote se prend.



b) Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre membre et acceptée par la majorité des membres. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.

c) **Pour voter sur une proposition ou pour une adoption, la personne doit cliquer dans la fenêtre de clavardage le bouton vert pour exprimer son accord et le bouton rouge pour exprimer son désaccord. Un non-vote est considéré comme une « abstention ». La personne doit retirer son vote après le signal du président.** Deux membres peuvent exiger que la question sous délibération soit mise aux voix par scrutin secret. Aux élections des officiers, le vote se prend toujours au scrutin secret.

d) Le président n'a droit de vote qu'au scrutin secret ou au cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. QUESTION DE PRIVILÈGE

a) Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.

b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.

c) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

6. POINT D'ORDRE

a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre membre pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.

b) Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.

c) Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

N. B. : Le genre masculin utilisé dans le présent document désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.



Valérie Jutras
Copropriétaire, Les Cultures de chez nous
Membre Desjardins Entreprises

VOS AMBITIONS EN TÊTE

Et celles de
420 000 entreprises



Desjardins
Entreprises

Selon le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins.



Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

mercredi le 20 novembre 2024, Saint-Hyacinthe Pavillon Jefe

Sujet	Discussions/résolutions
Ouverture	M André Mousseau, président des PSQ, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle à 8h30.
Adoption de l'avis de convocation	Il est proposé par M. Luc Verrier, appuyé par M. Sylvain Terrault d'accepter conforme l'avis de convocation pour la présente assemblée générale annuelle.
Adoption de l'ordre du jour	Il est proposé par M. Hervé Barjol, appuyé par M. Mathieu Lemonnier d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Divers ouvert.
Adoption des procédures d'assemblée délibérante	Il est proposé par M. Sylvain Terrault appuyé par M. Luc Verrier d'accepter les procédures d'assemblées délibérantes présentées.
Mot d'ouverture	M. André Mousseau, président des PSQ, présente un bilan des actions réalisées au cours de l'année. Il mentionne que les PSQ ont été reconnus par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) comme une organisation habilitée à mettre en place une chambre de coordination et de développement. Une demande officielle a été déposée, pour la création de la chambre de coordination et de développement. La structure de cette chambre prévoit la participation majoritaire de producteurs, avec six membres issus du secteur de la production serricole et cinq membres partenaires représentants des secteurs fruits et légumes de serre et ornemental. M. Mousseau a également souligné que l'année en cours est une période de transition vers un nouveau plan de développement de la serriculture pour la période 2026-2030. Ce plan vise à consolider les travaux réalisés jusqu'à présent et à initier de nouvelles actions. Enfin, il a précisé que plusieurs résolutions seront discutées afin de poursuivre le développement de la serriculture. Il termine en souhaitant une bonne assemblée à tous.



Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle	M. Luc Verrier souligne correction à la page 18 : remplacer Luc Verdy par Charles Verdy. Il est proposé par M. Luc Verrier appuyé par M. Hervé Barjol d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 1 novembre 2023 dernier.
Rapport d'activités 2023-2024	Le rapport d'activités est présenté par la directrice générale, Mme Marlène Thiboutot. Après la présentation, le rapport des activités 2023-2024 et des priorités pour 2024-2025 sont adoptés sur proposition de Mme Caroline Provost, appuyée par Mme Peggie Clermont.
Rapport financier 2023-2024	M. Mathieu Lemonnier, trésorier des PSQ présente les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2024. Il précise que les PSQ ont changé de Bureau comptable, optant désormais pour SCF Conseil Saguenay-Lac-Saint-Jean Inc., qui assure également la tenue de livres. Après la présentation, il est proposé par M. Luc Verrier, appuyé par M. Sylvain Terrault d'adopter les états financiers.
Nomination d'un expert-comptable 2024-2025	Il est proposé par M. Mathieu Lemonnier, appuyé par M. Sylvain Terrault de nommer SCF conseil Saguenay-Lac St-Jean, expert-comptable pour la prochaine année se terminant le 31 juillet 2025.
Nomination des administrateurs des PSQ 2024-2025	Il est proposé par M. André Mousseau, appuyé par M. Luc Verrier de nommer Mme Thiboutot présidente d'élection. Mme Thiboutot rappelle que le conseil d'administration peut compter un maximum de 15 membres, dont 12 membres provenant des secteurs fruits et légumes de serre et ornemental (6 par secteur). Trois autres postes sont disponibles en appui aux deux secteurs afin de représenter des groupes ou types de productions. Sur proposition de M. Hervé Barjol appuyée par Mme Caroline Prévost, il est convenu de procéder à une élection en bloc pour les administrateurs déjà impliqués. Membres réélus : Secteur ornemental : -André Mousseau -Hervé Barjol



	-Martin Bourgeois -Sylvain Cléroux -Camille Théberge (représenté par M. Alex Grondin) Secteur fruits et légumes : - Sylvain Terrault - Jacques Demers - Audrey Fontaine - Charles Verdy (absent, mais ayant exprimé son intérêt à poursuivre) - Luc Verrier - Peggie Clermont Trois postes demeurent vacants. Les productrices et producteurs présents sont invités à s'impliquer dans les instances des PSQ. En l'absence de nouvelles candidatures, la période d'élection est clause sur proposition de M. Mathieu Lemonnier appuyée par Mme Peggie Clermont.
Rapport des travaux de la Filière horticulture ornementale, Annie Champagne	Mme Annie Champagne, responsable de la filière ornementale, présente un compte rendu des travaux de la filière horticulture ornementale et les priorités des prochains mois.
Rapport des travaux de la Filière fruits et légumes de serre, Marlène Thiboutot	Marlène Thiboutot, responsable de la filière Fruits et légumes de serre du Québec présente un compte rendu des travaux de la dernière année et les priorités de la prochaine année.
Allocution de M. Paul Doyon, vice-président de l'UPA	M. Paul Doyon souligne le travail accompli par M. André Mousseau pour le développement de la production serricole au cours des dernières années. Il mentionne que la situation financière dans le secteur agricole demeure difficile. En juin, une intervention du Premier ministre a conduit à l'annonce de six mesures d'appui pour le secteur. Malgré cette annonce du Premier ministre, M. Doyon a insisté sur le fait que le travail reste inachevé. Les entreprises agricoles continuent de faire face à de nombreux facteurs nuisant à leur compétitivité et à leur viabilité, tels que l'endettement agricole élevé, la pénurie de main-d'œuvre et les impacts des changements climatiques. Il souligne l'importance de créer un environnement d'affaires favorable, permettant



	aux agriculteurs de vivre de leur métier. Cela inclut l'adoption de réglementations raisonnées et adaptées, qui alignent les ambitions sociétales avec la réalité du secteur agricole, pour encourager les jeunes à s'investir dans ce domaine et se projeter dans une vision à long terme. Le lancement de la nouvelle politique bioalimentaire est prévu pour 2025, et devrait donner une priorité aux producteurs et aux transformateurs. Cette politique vise à rendre les entreprises agricoles plus résilientes, pérennes et compétitives, tout en soutenant le développement du secteur. Parmi les priorités travaillées par l'UPA, il mentionne l'augmentation des programmes d'aide à la relève, l'amélioration de l'accessibilité aux terres et aux entreprises agricoles pour toutes les formes de relève et de production, ainsi qu'une réglementation environnementale raisonnée. M. Doyon conclut en rappelant que les attentes du milieu agricole sont élevées, car nourrir les Québécois est une priorité essentielle. Il rappelle : « Pas de Québec sans nourriture, pas de nourriture sans agriculture. »
Parole à nos partenaires : Mme Véronique Brisson <i>Desjardins Entreprises</i>	Mme Brisson souligne l'importance du secteur serricole dans la contribution à l'autonomie alimentaire et salue l'engagement, la passion et les efforts constants déployés par les producteurs du secteur serricole. Desjardins Entreprises est engagé de longue date dans le soutien au secteur agricole et adopte une approche sur mesure pour répondre aux objectifs d'affaires des entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Elle mentionne avec fierté leur implication dans la mise en place des deux chaires de recherche et d'enseignement à l'Université Laval et leur contribution financière de 20 000 \$ par année sur 5 ans. Mme Brisson termine en remerciant les producteurs serricoles pour leur apport économique et réitère que Desjardins Entreprises est un fier partenaire pour soutenir leur développement.
Parole à nos partenaires : Mme Sylvia Todorova <i>Anatis Bioprotection</i>	Mme Sylvia Todorova, fondatrice d'Anatis Bioprotection, présente son entreprise, spécialisée dans le développement de solutions de lutte biologique. Forte de ses 20 ans d'existence, l'entreprise produit à Saint-Jacques-le-Mineur une gamme diversifiée comprenant 12 insectes prédateurs, des



	parasitoïdes, des acariens prédateurs, ainsi que des plantes réservoirs. Anatis Bioprotection s'illustre également dans le développement de produits microbiologiques innovants, notamment à base de champignons pathogènes pour insectes, tels que <i>Beauveria bassiana</i>. Mme Toutoroba exprime sa grande fierté d'être membre partenaire des PSQ et a tenu à remercier chaleureusement les producteurs qui les appuient, les clients qui leur font confiance, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à leurs efforts de recherche et d'innovation.
Parole à nos partenaires : M. Olivier Demers-Dubé et M. Corenthin Chassouant <i>Les Industries Harnois</i>	M. Olivier Demers-Dubé et M. Corenthin Chassouant, représentants de Harnois, présentent l'expertise des Industries Harnois, manufacturier québécois de serres depuis 1965. Avec deux usines, Harnois fait rayonner le savoir-faire québécois à travers l'Amérique du Nord tout en offrant un soutien stratégique à l'écosystème serricole québécois. Ils soulignent que la serre représente un élément central d'un écosystème prospère pour les producteurs et les projets de recherche, devant intégrer les nouvelles technologies pour répondre aux enjeux modernes. Les Industries Harnois est le seul concepteur, intégrateur et manufacturier de serres en verre au Québec. La recherche et l'innovation sont au cœur des priorités de l'entreprise notamment avec le développement de la serre Vermax.
Parole à nos partenaires : M. Jordan Goulet, <i>Hort America's Canada</i>	M. Jordan Goulet, représentant de Hort America's Canada, remercie les producteurs serricoles pour leur soutien constant. Il souligne que l'entreprise se positionne comme un fournisseur spécialisé dans les solutions novatrices, en s'efforçant de proposer des pratiques et des technologies adaptées aux besoins spécifiques de ses clients. Grâce à son réseau, Hort America's Canada bénéficie d'un accès unique aux producteurs à travers l'Amérique du Nord, ainsi qu'aux centres de recherche, permettant ainsi de recommander les meilleures pratiques et technologies là où elles s'avèrent pertinentes.
Parole à nos partenaires : M. Christian Poudrier <i>Enerprox</i>	M. Christian Poudrier, représentant d'Enerprox, exprime l'intérêt et la motivation de son équipe face aux défis liés à la production en serre, soulignant que leur engagement dans ce domaine repose sur une conviction profonde de sa pertinence. Il rappelle qu'il y a deux ans, Enerprox avait présenté un projet



	novateur de chauffage et de déshumidification par thermopompe. Depuis, ce projet a été livré avec succès aux Serres de la Vallée du Moulin, et sa mise en service à la fin de 2023 a révélé des performances dépassant les attentes initiales. La prochaine étape pour Enerprox consiste à démocratiser l'accès à ces technologies de gestion du climat, non seulement pour quelques clients, mais pour l'ensemble des petits et moyens producteurs en serre du Québec.
Parole à nos partenaires : Mme Josée Deschênes <i>AGRIcarrières</i>	Mme Josée Deschênes, représentante d'AGRIcarrières, présente les capsules de formation pour les chefs de culture, récemment lancées. Elle explique qu'il s'agit d'une initiation au métier. Elle a été conçue pour être flexible et accessible en tout temps, intégrant de nombreuses interactions et vidéos pour maximiser l'apprentissage. La formation est structurée en quatre modules : 1. Découverte du métier 2. Gestion climatique 3. Irrigation et fertilisation 4. Planification de la production en serre Mme Deschênes souligne le caractère dynamique de cette formation, qui pose les bases du métier de chef de culture.
Démarche pour la Chambre de coordination et développement	Mme Thiboutot fait état de l'avancement du dossier de la chambre de coordination et de développement (CCD) pour la production serricole au Québec. Elle rappelle que les démarches à la RMAAQ se compose de trois étapes. La première vise l'accréditation des PSQ, ce qui a été obtenu en mars 2024. À la suite de cette étape, les PSQ ont déposé le 21 juin 2024 à la RMAAQ une demande pour la création de la CCD. Parallèlement, l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec (APFFQ) déposait le 27 juin 2024, une demande de révision de la décision de la RMAAQ portant sur l'accréditation des PSQ. La RMAAQ a informé les PSQ qu'elle souhaitait traiter la demande de révision avant de procéder au traitement de la demande des PSQ.



	À ce moment-ci, les PSQ sont en attente d'un suivi de la RMAAQ sur la demande de révision.
Audiences de la Régie de l'Énergie	Un suivi est fait sur les audiences de la Régie de l'énergie qui viennent de débiter. Les audiences se dérouleront en 4 phases. La dernière portera sur l'évaluation du tarif OEA et est prévue en avril 2025. En lien avec la tarification, des questions ont été soulevées par la Régie sur la possibilité de retirer du programme OEA les producteurs qui ne respecteraient pas les conditions établies par Hydro-Québec. L'objectif est de comprendre les enjeux propres aux producteurs serricoles, d'identifier les obstacles à leur production et de trouver des solutions conciliant leurs besoins avec les capacités offertes par Hydro-Québec. Les démarches avec le gouvernement se poursuivront pour encourager le développement des serres dans une perspective d'autonomie alimentaire durable. Il demeure essentiel que les producteurs puissent compter sur la stabilité d'un approvisionnement énergétique pour assurer le maintien et le développement de leurs entreprises.
Étude et adoption des résolutions	Stratégie de développement de la production serricole au Québec CONSIDÉRANT que la Stratégie de développement des serres arrive à échéance en 2025; CONSIDÉRANT que la Politique bioalimentaire du Québec est présentement en renouvellement et que l'autonomie alimentaire demeure une préoccupation du gouvernement; CONSIDÉRANT que les entreprises du secteur ont été au rendez-vous et ont investi dans le développement de leurs installations contribuant ainsi à un approvisionnement local en fruits et légumes frais douze mois par année; CONSIDÉRANT que plusieurs défis demeurent tant au niveau de la productivité des entreprises que de l'accès aux marchés pour la commercialisation de nos produits; CONSIDÉRANT que l'adaptation aux changements climatiques représente également un défi pour la production serricole; CONSIDÉRANT que les Producteurs en serre du Québec représentent l'ensemble des entreprises serricoles impliquées



	au sein des deux filières, soit celle en production ornementale et celle pour les fruits et légumes de serre; CONSIDÉRANT que l'ensemble des entreprises serricoles du Québec souhaitent maintenir un environnement d'affaires favorable au développement de la production. Un amendement a été proposé par Sylvain Terrault et appuyé par Peggie Clermont, visant à remplacer le terme "nouveau" par "renouvellement". Cette modification a été mise en discussion et adoptée à l'unanimité. SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. SYLVAIN TERRAULT ET APPUYÉE PAR MME PEGGIE CLERMONT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU : Demande aux Producteurs en serre du Québec de travailler avec le MAPAQ et les autres ministères concernés à la mise en place au renouvellement du plan de développement de la production serricole au Québec pour les 5 prochaines années. Chambre de coordination et développement (CCD) CONSIDÉRANT que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché; CONSIDÉRANT que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ correspond à la réalité et permettrait au secteur de participer activement à son développement; CONSIDÉRANT que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ propose une contribution juste et raisonnable au financement des activités de promotion et de recherche; CONSIDÉRANT l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;
--	---



	CONSIDÉRANT que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement; CONSIDÉRANT qu'une première étape a été franchie avec le dépôt de la demande d'accréditation des PSQ à la RMAAQ et qu'une décision positive a été rendue le 6 mars 2024; CONSIDÉRANT qu'une deuxième étape est en cours avec le dépôt de la demande de création d'une chambre de coordination et de développement pour la production serricole et qu'une décision de la RMAAQ à cet effet est à venir; CONSIDÉRANT que des délais supplémentaires sont occasionnés par la demande de révision déposée par l'APFFQ, et que ces délais sont hors de notre contrôle; CONSIDÉRANT qu'il est important de poursuivre les démarches pour informer et consulter les entreprises du secteur sur le projet de règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement; SUR MOTION DUMENT PROPOSÉE PAR M. HERVÉ BARJOL ET APPUYÉE PAR M. LUC VERRIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU : De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la mise en place d'une chambre de coordination et de développement; De poursuivre les démarches auprès des entreprises du secteur afin de présenter et de bonifier le projet de règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement; De poursuivre, dans le cas d'une décision positive de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur la demande de création de la CCD en production serricole, les démarches auprès de cette dernière en déposant une demande visant l'approbation d'un règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement;
--	---



	Coûts de l'énergie
	CONSIDÉRANT que le développement de la production en serre requiert l'accès à diverses sources d'énergie, dont le gaz naturel et l'électricité; CONSIDÉRANT qu'une analyse comparative des coûts de l'énergie entre le Québec et l'Ontario a été réalisée par Gobeil, Dion et ass. (GDA) et MARCON à la demande des Producteurs en serre du Québec et financé par le Programme de développement territorial et sectoriel (PDTS); CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'étude, une comparaison des coûts énergétiques pour une superficie de 5 ha de serre typique en Ontario (Leamington) et au Québec (Saint-Hyacinthe) pour la culture de tomates, avec un éclairage artificiel DEL (4,5 MW) et des écrans thermiques a été réalisée; CONSIDÉRANT que l'étude démontre des besoins plus élevés en chauffage (+21%) et en éclairages (+18 %) au Québec qu'en Ontario, combinés à des couts énergétiques plus élevés au Québec (de 2,08 fois pour l'électricité et de 2,27 fois pour le gaz naturel) qu'en Ontario, avec comme résultat des coûts énergétiques 2,2 fois plus élevés pour une entreprise située à Saint-Hyacinthe versus une entreprise située à Leamington; CONSIDÉRANT que le coût de l'énergie constitue un des principaux facteurs de compétitivité pour les entreprises serricoles; CONSIDÉRANT que l'Ontario est l'un de nos principaux compétiteurs et que l'étude de GDA et MARCON fait état que la production serricole en Ontario pourrait se développer de 5% par an au cours des 10 prochaines années. C'est donc plus de 70 hectares supplémentaires qui s'ajouteraient annuellement en Ontario; CONSIDÉRANT qu'avec le Projet de loi 2 sanctionné 16 février 2023, la ministre de l'Économie et de l'Énergie décide, parmi tous projets de 5MW et plus, lesquels pourront obtenir de l'énergie ou non; CONSIDÉRANT que des audiences de la Régie de l'énergie présentement en cours prévoient le maintien du tarif OÉA pour



	les entreprises serricoles, mais une augmentation de la pénalité en cas de non-retraits dans les périodes de pointe; SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR MME PEGGIE CLERMONT ET APPUYÉE PAR M. SYLVAIN TERRAULT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU : De demander à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de reconnaître la contribution de la production serricole à l'autonomie alimentaire du Québec en accordant une priorité aux projets serricoles afin de soutenir un approvisionnement local douze mois par année; De demander à Hydro-Québec de mettre en place un comité de travail permanent avec les Producteurs en serre du Québec afin convenir de mesures d'adaptation permettant à nos entreprises de planifier l'avenir avec confiance. Taxe carbone CONSIDÉRANT que depuis 2019 une taxe fédérale sur le carbone est en vigueur et que le gouvernement du Canada permet aux provinces d'avoir leur propre système de tarification du carbone; CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a opté pour un système de plafonnement et d'échanges des droits d'émission des GES (SPEDE); CONSIDÉRANT qu'une analyse comparative des coûts de l'énergie entre le Québec et l'Ontario a été réalisée par Gobeil, Dion et ass. (GDA) et MARCON à la demande des Producteurs en serre du Québec et financée par le Programme de développement territorial et sectoriel (PDTS); CONSIDÉRANT que cette étude confirme que les mesures compensatoires offertes aux entreprises serricoles de l'Ontario et de plusieurs autres provinces canadiennes correspondent à un remboursement de 80 % des coûts reliés à la taxe carbone;
--	--



	CONSIDÉRANT que le coût de la tarification carbone supporté par les producteurs en serre est nettement plus important au Québec que chez nos proches compétiteurs; CONSIDÉRANT que le coût de l'énergie constitue un des principaux facteurs de compétitivité de l'industrie serricole et qu'à elle seule, cette taxe peut mettre en péril la rentabilité des entreprises québécoises par rapport au reste du Canada; Un amendement est proposé par M. Mathieu Lemonnier, appuyé par M. Sylvain Terrault, pour ajouter le ministre de l'Environnement. Un autre amendement a été proposé par M. Sylvain Terrault, appuyé par M. Hervé Barjol, visant à demander à l'Union des producteurs agricoles (UPA) de soutenir les démarches des Producteurs en Serre du Québec (PSQ). SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. HERVÉ BARJOL ET APPUYÉE PAR M. SYLVAIN TERRAULT, IL EST UNANIMENT RÉSOLU: De demander au ministre de l'Agriculture et au ministre de l'Environnement d'harmoniser les conditions d'application du SPEDE avec celles de la taxe carbone ayant cours dans le reste du Canada, notamment en Ontario en mettant en place des mesures garantissant un retour financier direct aux entreprises afin de ne pas nuire au développement et à la compétitivité des entreprises serricoles du Québec au profit de leurs compétiteurs. Formation pour les chefs de culture et la main-d'œuvre spécialisée CONSIDÉRANT que la production serricole au Québec est en pleine croissance; CONSIDÉRANT que les techniques de production sont en constante évolution, particulièrement celles associées à la production en climat nordique nécessitant souvent un éclairage de photosynthèse additionnel;
--	---



	CONSIDÉRANT que le nombre de chefs de cultures au Québec n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des entreprises et à leur développement; CONSIDÉRANT qu'en plus des chefs de cultures, les entreprises ont également besoin de main-d'œuvre spécialisée en serriculture; CONSIDÉRANT que les programmes actuels de formation ne permettent pas d'acquérir les connaissances spécifiques à la production serricole et donc de répondre aux besoins de ces entreprises; CONSIDÉRANT qu'en 2019, l'Institut de Technologie Agroalimentaire du Québec (ITAQ) avait été mandaté par le MAPAQ pour développer un programme de formation pour les chefs de culture; CONSIDÉRANT que depuis ce temps, il n'y a toujours pas de programme de formation offert par ce dernier pour les chefs de culture; SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. MATHIEU LEMMONIER ET APPUYÉE PAR MME ÉLIANA LAPIERRE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU: De demander à l'ITAQ d'accélérer les démarches afin de donner suite au mandat qui lui avait été confié en 2019 à l'effet de développer un programme de formation pour les chefs de cultures adapté à la réalité et aux besoins des entreprises serricoles du Québec; De demander aux autres intervenants impliqués dans la formation agricole de contribuer au développement de formation complémentaire pour assurer l'accès à une main-d'œuvre spécialisée en production serricole; De demander au ministère de l'Agriculture de soutenir les démarches des PSQ afin que le Québec bénéficie pleinement des retombées de la Stratégie de développement des serres du Gouvernement du Québec.
--	--



	Enjeux reliés à la main-d'œuvre CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'œuvre en milieu agricole s'accroît d'année en année et que les employeurs agricoles ont de plus en plus recours aux travailleurs étrangers; CONSIDÉRANT que la question de la main-d'œuvre devient urgente en raison des récents débats sur les travailleurs étrangers temporaires en agriculture. CONSIDÉRANT que la réduction anticipée des seuils d'immigration pourrait affecter directement la capacité de notre secteur à maintenir une production en quantité et en qualité. CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que nos entreprises puissent compter sur la main-d'œuvre dont elles ont besoin pour répondre à la demande et poursuivre leur croissance. CONSIDÉRANT que les entreprises serricoles produisant, dans bien des cas, douze mois par année, ont des enjeux particuliers en matière de main-d'œuvre; SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. MATHIEU LEMMONIER ET APPUYÉE PAR MME PEGGIE CLERMONT, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU : De demander aux Producteurs en serres du Québec d'être présents sur les différents comités ou lieux de discussions pour sécuriser l'accès à la main-d'œuvre pour les entreprises serricoles. Programmes de sécurité du revenu CONSIDÉRANT qu'en 2020, le Gouvernement du Québec a mis en place la Stratégie de croissance des serres visant à doubler la superficie en serres d'ici 2025, c'est-à-dire de passer de 123 hectares à 246 hectares; CONSIDÉRANT qu'à ce jour, selon les données du ministère, grâce la Stratégie de croissance des serres, 538 projets
--	--



	serricoles ont été acceptés au MAPAQ pour des investissements de 846 M\$, représentant une augmentation potentielle de 74 % des superficies en fruits et légumes; CONSIDÉRANT qu'avec la Politique bioalimentaire et la Stratégie d'autonomie alimentaire du Québec plusieurs secteurs de production sont également en développement; CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel (enjeux climatiques, coûts des intrants, défis liés à la main-d'œuvre, etc.) les risques financiers sont importants pour les entreprises agricoles; SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. SYLVAIN TERRAULT ET APPUYÉE PAR M. HERVÉ BARJOL, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU : De demander à l'UPA de faire les démarches auprès du MAPAQ et de la FADQ afin de s'assurer que les enveloppes des différents programmes de sécurité du revenu soient suffisantes pour couvrir adéquatement la croissance du secteur agricole. Programme Agri Québec Plus CONSIDÉRANT que la couverture du programme Agri-Québec Plus est complémentaire à celle d'Agri-stabilité en offrant un niveau de couverture équivalant à 85 % plutôt que 70 % de la marge de référence comme prévu au programme Agri-stabilité; CONSIDÉRANT que le paiement d'Agri-Québec Plus est limité en fonction du bénéfice net calculé pour l'entreprise; CONSIDÉRANT qu'Agri-Québec Plus n'intervient pas lorsque le bénéfice net calculé est supérieur à 50 000\$; CONSIDÉRANT qu'un revenu net de 50 000\$ ne peut être considéré comme suffisant pour permettre à un exploitant de subvenir aux besoins de sa famille;
--	--



	CONSIDÉRANT que le programme Agri-Québec Plus n'est pas en mesure de soutenir adéquatement les entreprises agricoles en raison de sa limite d'intervention basée sur le bénéfice net (50 000\$); CONSIDÉRANT qu'en juin 2024, le MAPAQ a reconnu que le programme n'offre pas un soutien adéquat et annoncé la bonification ponctuelle (1 an) du programme Agri-Québec Plus pour certaines entreprises maraîchères impactées par les excès d'eau de l'été 2023 (ajout de 50 000 \$ par actionnaire au plafond actuel, jusqu'à un maximum de 200 000 \$ par entreprise); CONSIDÉRANT que les situations climatiques extrêmes risquent d'être de plus en plus fréquentes dans les prochaines années; SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. SYLVAIN TERRAULT ET APPUYÉE PAR M. MATHIEU LEMONNIER, IL EST UNANIMENT RÉSOLU : De demander à l'UPA de poursuivre et d'intensifier les démarches auprès du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec afin que le programme Agri-Québec Plus soit modifié en supprimant la limite d'intervention basée sur le bénéfice net. Assurance production (assurance récolte) CONSIDÉRANT qu'en janvier 2022, la Financière agricole du Québec (FADQ) a annoncé qu'elle travaillait au développement d'une protection d'assurance récolte pour les cultures en serre afin de protéger les récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables; CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises ont participé à un projet pilote ayant pour objectif de documenter les pratiques culturales et les risques climatiques qui y sont associés, de valider les paramètres d'assurance de la nouvelle protection et
--	--



	de valider et bonifier la méthodologie d'évaluation des dommages; CONSIDÉRANT qu'en 2023, des échanges ont eu lieu avec la FADQ concernant les résultats d'un projet pilote et les suites à donner; CONSIDÉRANT qu'en septembre 2024, la Financière agricole a réitéré que le dossier était considéré prioritaire; CONSIDÉRANT que la FADQ a lancé un chantier sur la refonte du programme d'assurance-récolte pour l'ensemble des productions déjà couvertes, ralentissant ainsi la mise en place de mesures de protection pour les secteurs non couverts; CONSIDÉRANT que les risques de production (risques climatiques, infestations, virus, maladies, etc.) sont de plus en plus fréquents notamment les risques associés aux conditions climatiques; CONSIDÉRANT que chaque année certains producteurs doivent absorber des pertes de production mettant en péril dans certains cas, l'avenir et la rentabilité de leurs entreprises; SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. LUC VERRIER ET APPUYÉE PAR M. HERVÉ BARJOL, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU : De demander à la FADQ d'accélérer les démarches pour la mise en place d'un programme d'assurance récolte adapté à la réalité de la production en serre;
Allocution : M. Philippe Caissie, président Québec Vert	M. Philippe Caissie, président de Québec Vert souligne l'importance de l'investissement dans la production en serre et la promotion des végétaux. Il met en lumière le chantier sur la compétitivité, un projet clé qui bénéficie à tous les secteurs de la filière ornementale et qui doit se poursuivre. M. Caissie mentionne également l'importance de la Chambre de coordination et de développement (CCDHO) présentement en développement et qui permettra de développer des collaborations avec les CCD de la production serricole. L'objectif est de reconnaître les rôles de chacun des acteurs et



	de travailler ensemble pour renforcer la présence des végétaux au Québec, au profit de toute la filière. Il évoque le processus de restructuration en cours chez Québec Vert, et invite les acteurs du secteur à rester attentifs. Une consultation sera menée afin d'assurer une collaboration respectueuse et constructive. Enfin, M. Caissie mentionne le travail de l'Alliance canadienne en l'horticulture ornementale, qui permet de traiter des enjeux touchant l'ensemble du Canada, et a réaffirmé l'engagement de Québec Vert à soutenir les producteurs et à accompagner le secteur dans son développement.
Allocution : M. André Mousseau, président des PSQ	Le président, M. André Mousseau conclut l'assemblée en remerciant les productrices et producteurs présents ainsi que les partenaires des Producteurs en Serre du Québec. Il souligne l'importance du rayonnement et de la reconnaissance des produits de serre québécois auprès des consommateurs. M. Mousseau insiste sur la nécessité d'un soutien accru du gouvernement pour l'agriculture, en rappelant qu'il ne suffit pas d'en parler : il faut aussi investir pour financer nos ambitions. Il souligne que cet investissement doit venir du gouvernement, qui doit donner l'exemple pour inspirer d'autres acteurs financiers à avoir un impact positif sur le système agricole. Il évoque les défis particuliers auxquels sont confrontés les producteurs de serre, notamment le fait que la culture se fait en système protégé. Il insiste sur la nécessité de travailler à la mise en place d'une assurance récolte adaptée aux spécificités de la culture intérieure. Le président rappelle que l'association est désormais reconnue et accréditée pour la mise en place d'une Chambre de Coordination et de Développement, qui permettra de promouvoir et de développer le secteur des serres. Enfin, il rappelle l'importance des investissements collectifs qui ont permis de réaliser des avancées significatives, et encourage tous les acteurs du secteur à s'inspirer de ces réussites pour continuer à promouvoir l'industrie des serres. M. Mousseau termine son allocution en remerciant tous les participants pour leur présence.
Divers	Aucun point n'est ajouté au divers.



Levée de l'assemblée	L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale annuelle est levée à 12h18 sur proposition de M. Hervé Barjol appuyée par M. Mathieu Lemonnier.
----------------------	--

Par Éliana Lapierre, secrétaire de la réunion.



Mutuelle de prévention Horticulture.





50 % de rabais sur les services d'impartition en prévention.



+60 formations SST en ligne incluses dans vos services.

400

Entreprises forment cette mutuelle de prévention.

67M\$

En retour à ses membres depuis sa création.

50%

Économie cible* sur la cotisation CNESST.



telussante.com/sssthorticulture

*En vertu de sur le l'indice long terme de la mutuelle de prévention.



Optimisez vos projets de serres
Du concept à l'opération



 **GOBEIL DION & ASSOCIÉS INC.** 
450-923-0035 | GOBEILDION.COM



Solutions sur mesure
Irrigation, gouttières,
grands tunnels, serres,
protection et plus!

Dubois
Agrinovation

1 800 667-6279



**LA SEULE SOLUTION
D'ÉCLAIRAGE DEL
AVANCÉE**

-  Ajustements en temps réels
-  Flexible et évolutive
-  Soutien 360

 Alimenté par SOLaS™
Conçue et fabriquée au Canada.

CONNECTÉES
À LA NATURE

 **SOLLUM**

© 2025 Sollum Technologies. Tous droits réservés.





Harnois
serres x greenhouses

Bâtir l'agriculture de demain

ÉCOSYSTÈME PERFORMANT. PRÉVISIBLE.

Depuis plus de 60 ans, Harnois s'appuie sur un réseau de partenaires en irrigation, fertigation, chauffage et automatisation pour offrir des systèmes intégrés qui permettent à votre serre d'atteindre son plein potentiel, saison après saison.

[SERRESHARNOIS.COM](https://serresharnois.com)

Rapport d'activités

La croissance du secteur s'est poursuivie cette année encore. Les ventes totales des entreprises ont atteint près de 552 M\$ en 2024, selon les données de Statistique Canada. Au cours des cinq dernières années, on constate une croissance des ventes de nos deux secteurs de production, avec une progression plus marquée pour le secteur fruits et légumes.

Tableau 1. Ventes totales des produits de serre

Produits de serre	Ventes Totales ¹	Fruits et légumes	Ornemental
2020	390 061 049	174 061 503	215 999 546
2021	449 929 040	211 307 863	238 621 177
2022	493 643 133	248 311 808	245 331 325
2023	517 725 076	269 349 188	248 375 888
2024	551 693 135	300 522 274	251 170 861
Moyenne 5 ans	480 610 287	241 349 905	239 299 759

Source : Statistique Canada Tableau 32-10-0023-01 Ventes totales des produits de serre

¹ La revente des fleurs et plantes n'est pas comprise

Compilation : Direction du développement des secteurs agroalimentaires (DDSA), MAPAQ

Tableau 2. Répartition par strate de superficie du nombre d'entreprises¹ et des superficies déclarées dans les deux secteurs de production.

Taille d'entreprises*	Fruits et légumes (F&L) **		Horticulture ornementale (HO)		TOTAL	
	Nbre entreprises F&L	Superficie F&L (m ²)	Nbre entreprises HO	Superficie HO (m ²)	Nbre entreprises F&L et HO	Superficie F&L et HO (m ²)
Petites < 1 000 m ²	579	170 218	285	95 532	762	265 750
Moyennes < 10 000 m ²	208	440 427	271	790 157	404	1 230 585
Grandes ≥ 10 000 m ²	36	1 553 137	45	1 063 047	80	2 616 184
Total général	823	2 163 783	601	1 948 737	1 246	4 112 519
Excluant moins de 1000 m²	244	1 993 564	316	1 853 204	484	3 846 769

¹ Une entreprise peut produire des fruits et légumes de serre et aussi faire de l'horticulture ornementale sur un même site de production.

* La strate des superficies est basée sur la somme des superficies "déclarée en production" de fruits et légumes de serre et en horticulture ornementale et non par la superficie totale de serre de l'entreprise.

**Les fruits et légumes de serre ou en bâtiment fermé comprennent : tomates, concombres, laitues, poivrons, aubergine, haricots, légumes asiatiques, fines herbes, épinards, micropousses, fraises, autres, etc.

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, mars/décembre 2024



La structure de la production est composée majoritairement d'entreprises exploitant moins de 1000 mètres carrés de serre, majoritairement en production de fruits et légumes. Pour les entreprises de moyennes tailles, le secteur ornemental domine en nombre d'entreprises et en superficies. Et finalement, pour les entreprises de grandes tailles, bien que le nombre d'entreprises soit plus élevé dans le secteur ornemental, les superficies en fruits et légumes dominent.

Depuis 2019, le nombre d'entreprises en production serricole est passé de 926 à 1 246. Les superficies sont passées de 2 990 503 m² à 4 112 519 m². Cette croissance se traduit par l'ajout de plusieurs petites entreprises, principalement en production de fruits et légumes. Et peu de nouvelles grandes entreprises, mais avec des superficies plus importantes qui sont réparties dans les deux secteurs de production avec une dominante en production de fruits et légumes.

Finalement, mentionnons que la superficie moyenne pour les entreprises de moins de 1000 mètres carrés est de 349 mètres-carré. Pour la production totale, la moyenne est de 3 300 mètres carrés. Le total des superficies représente 4 112 519 mètres carrés en 2023.

Les revenus moyens par mètre carré de serre étaient en 2024 de 134,15\$/mètre carré comparativement à 125,89\$/mètre carré en 2023 (et 126,47\$/mètre carré en 2022).

Principaux dossiers travaillés par les PSQ en 2024-2025

- Suivi des résolutions adoptées à l'AGA 2024
- Analyse et démarches pour faire modifier l'article 20 du PL 86
- Démarches en lien avec la demande de révision de l'APFFQ de la décision de la RMAAQ sur l'accréditation des PSQ
- Collaboration et participation des audiences de la RMAAQ de la cadre du projet de CCD du secteur ornemental (CCDHO)
- Représentation pour l'avancement de notre demande de création de la CCD en production serricole
- Dossier énergie : collaboration avec l'UPA pour la préparation aux audiences de la Régie de l'énergie, rencontres avec les représentants d'Hydro-Québec
- Représentation auprès des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement et de l'UPA concernant les impacts du SPEDE sur la rentabilité et la compétitivité des entreprises serricoles
- Rencontres avec la FADQ pour la mise en place d'un programme d'assurance-récolte
- Rencontres avec différents intervenants en lien avec le dossier des plastiques de serre
- Relance des travaux concernant la formation des chefs de culture
- Implication dans différents projets des filières fruits et légumes et ornementale
- Suivis et rencontres en lien avec les dossiers nationaux tant pour le comité serre des PFLC et l'Alliance canadienne pour le secteur ornemental
- Participation aux rencontres sectorielles et à la rencontre annuelle de la Politique bioalimentaire du Québec



- Veille générale sur l'encadrement réglementaire et l'environnement d'affaire qui peuvent affecter la compétitivité des entreprises du secteur (normes de production, coûts de la main-d'œuvre, etc.)
- Suivi de la situation et des impacts des tarifs douaniers américains
- Analyse des échanges commerciaux interprovinciaux pour les produits de serre

Projets PSQ réalisés en 2024-2025

- Projet- Analyse et stratégie d'accès au marché institutionnel pour les produits en serre du Québec
- Projet- Renouvellement de la planification stratégique de la filière fruits et légumes de serre du Québec
- Projet - État des lieux de l'utilisation et de la récupération des plastiques de serre au Québec
- Coordination des travaux de la Filière fruits et légumes de serre du Québec
- Implication dans le Réseau d'expertise en innovation horticole (REIH) et dans la Stratégie d'innovation
- Différentes présentations – Colloque Serre (CRAAQ), Journée cultures ornementales en serre (UPA/MAPAQ Laval)
- Diffusion du bulletin de veille pour les fruits et légumes
- Diffusion de l'Infoserre sur une base mensuelle (10 ou 11 par année)

Collaboration

- UPA (membre du conseil général)
- Table horticole UPA
- Table de travail sur l'agriculture de proximité
- Table de production biologique UPA
- Table de travail sur l'énergie UPA
- Québec vert
- Filière horticulture ornementale
- Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM)
- Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
- Comité national serre des Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC)
- Alliance canadienne (secteur ornemental)
- HortiCompétences comité sectoriel main d'œuvre commercialisation-service horticulture ornementale
- AGRICarrières - comité sectoriel de la main-d'œuvre agricole
- FERME
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)



Représentation

- Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Financière Agricole du Québec
- Hydro-Québec distribution



Cultivez votre avenir maintenant, cultivez Tessier.



TESSIER
FABRICANT DE SERRES
DEPUIS 1979



Fier partenaire





**La référence dans l'industrie
depuis 1989**

La Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre étrangère (FERME) se positionne comme un acteur incontournable dans le recrutement de travailleurs étrangers temporaires.

Grâce à son expertise et son savoir-faire éprouvé, FERME a su bâtir au fil des ans une réputation de confiance, reconnue par l'ensemble des intervenants du milieu.

www.fermequebec.com







Votre allié dans la
**LUTTE AUX
RAVAGEURS**

Thrips, pucerons, mouches blanches, coléoptères, punaises, pucerons des racines, tétranyques, punaises des céréales, vers blancs, charançons, cochenilles et plus encore !

DEPUIS PRÈS DE 20 ANS À VOTRE SERVICE
Un incontournable dans la lutte biologique



**Insectes bénéfiques
et acaridés** pour usage en serre
ou en champs



Formations



**Biopesticides
(BioCeres®/BioTitan®)**
à base de *Beauveria bassiana* –
souche ANT-03 indigène du Canada,
spécifique à certains ravageurs



Conseils de nos experts
pour établir ou améliorer votre
programme de lutte intégrée



**Pièges, phéromones et outils
de distribution**, eg. BugBox

www.anatisbioprotection.com

**Utilisez le
code PROMO:
AGASPQ10**

lors de votre prochaine
commande en ligne!



Suivi des résolutions 2024-2025

Des suivis ont été faits auprès des représentants des ministères et organismes en cours d'année.

Résolutions adoptées 2024	Suivis réalisés
Stratégie de développement de la production serricole au Québec Travailler au renouvellement	- Discussion avec le cabinet du MAPAQ - Discussions avec le cabinet du nouveau ministre - Démarches à poursuivre
Chambre de coordination et de développement Poursuivre les démarches	- Demande de création de la CCD déposée à la RMAAQ le 21 juin 2024 - Demande de révision de l'APFFQ déposée en juin 2025 - Lettre transmise à la RMAAQ et au ministre de l'Agriculture - Demande de révision rejetée par la RMAAQ, le 22 septembre 2025 - Audiences de la RMAAQ les 7 octobre et 21 novembre 2025 - Démarches à poursuivre
Coûts de l'énergie Reconnaitre une priorité au secteur serricole Mettre en place un comité avec H-Q	- Audiences de la Régie de l'énergie de l'automne 2024 et l'hiver 2025 en collaboration avec l'UPA - Maintien du tarif, mais hausse de la pénalité aux périodes de pointe - Gain important pour le secteur - tarif OÉA dorénavant permanent
Taxe carbone Assurer un retour financier aux entreprises	- Interventions de l'UPA auprès du gouvernement afin de récupérer les sommes versées par les producteurs agricoles au Fonds d'électrification et de changements climatiques - Différentes interventions publiques sur le dossier - Démarches des PSQ auprès du cabinet des ministres de l'Agriculture et de l'Environnement - Lettre transmise au Premier ministre et aux ministres de l'Agriculture et de l'Environnement - Demande de rencontre avec le nouveau ministre de l'Agriculture M. Donald Martel - Démarches à poursuivre
Formation de chef de culture et main-d'œuvre spécialisée Accélérer le développement de la formation	- Relance par l'ITAQ des travaux visant la formation des Chefs de culture - Lancement de la formation à l'été 2025 pour première cohorte à l'automne 2025



Enjeux reliés à la main-d'œuvre Être présent sur les différents comités	- Représentant des PSQ qui siège à FERME - Suivi du dossier à la Table horticole de l'UPA - Démarches à poursuivre
Programme de sécurité du revenu Avoir enveloppe suffisante	- Dossier traiter par l'UPA - Mobilisation de l'ensemble des affiliés à l'automne 2025 - Démarches à poursuivre
Programme Agri-Québec Plus Retirer la limitation basée sur le bénéfice net	- Résolution adoptée par le Congrès de l'UPA en 2023 - Discussion du dossier avec l'UPA - Démarches à poursuivre
Assurance production Accélérer les démarches	- Rencontres ont eu lieu avec la FADQ - Dossier considéré prioritaire par la FADQ - Démarches à poursuivre

Activités 2025-2026

1. Travailler activement à la mise en place d'un environnement d'affaires favorisant le développement de la production serricole au Québec
2. Faire des représentations en lien avec les résolutions qui seront adoptées à l'AGA 2025
3. Poursuivre les démarches pour la mise en place d'une chambre de coordination et de développement pour la production serricole
4. Poursuivre les représentations concernant le dossier de la tarification carbone (SPEDE)
5. Appuyer les travaux de la filières fruits et légumes de serre du Québec et de la filière en production ornementale
6. Collaborer aux travaux des chaires de recherche et d'enseignement et aux projets d'envergure, et pour les autres projets de recherche, poursuivre les maillages entre les chercheurs, les entreprises et les conseillers afin que les projets soient bien adaptés aux besoins des entreprises serricoles
7. Soutenir la réalisation des projets PDTS – plusieurs projets en développement



Rapport financier sommaire

LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2025

	2025	2024
Produits (annexe 1)	434 086 \$	303 514 \$
Charges variables (annexe 2)	<u>283 063</u>	<u>212 209</u>
Bénéfice brut	151 023	91 305
Charges fixes (annexe 3)	<u>138 175</u>	<u>91 016</u>
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	12 848	289
Autre produit (annexe 4)	<u>3 085</u>	<u>3 080</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>15 933</u></u> \$	<u><u>3 369</u></u> \$



LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NÉGATIF
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2025

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	(223 905) \$	(227 274) \$
Excédent des produits sur les charges	<u>15 933</u>	<u>3 369</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>(207 972) \$</u></u>	<u><u>(223 905) \$</u></u>



LES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 JUILLET 2025

	2025	2024
Actif		
À court terme		
Encaisse	61 887 \$	13 167 \$
Débiteurs (note 3)	<u>62 256</u>	<u>33 318</u>
	124 143	46 485
Immobilisations corporelles (note 4)	<u>488</u>	<u>697</u>
	<u>124 631 \$</u>	<u>47 182 \$</u>
Passif		
À court terme		
Emprunts bancaires et autre (note 5)	17 \$	167 \$
Créditeurs et frais courus (note 6)	183 205	116 739
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	<u>4 800</u>	<u>4 800</u>
	188 022	121 706
Dette à long terme (note 7)	<u>144 581</u>	<u>149 381</u>
	332 603	271 087
Actif net négatif		
Non affecté	<u>(207 972)</u>	<u>(223 905)</u>
	<u>124 631 \$</u>	<u>47 182 \$</u>



Projet de résolutions AGA-2025

Soutien au développement de la production serricole au Québec

CONSIDÉRANT que la Stratégie de développement des serres arrive à échéance à la fin de l'année 2025;

CONSIDÉRANT que les entreprises du secteur ont été au rendez-vous et ont investi dans le développement et la modernisation de leurs installations contribuant ainsi à une bonification de l'offre en produits locaux;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, le secteur fruits et légumes et le secteur production ornementale ont amorcé un processus de mise à jour de leurs planifications stratégiques;

CONSIDÉRANT que plusieurs défis demeurent tant au niveau de la compétitivité des entreprises (tarification carbone, écofrais, etc.) que de l'accès aux marchés (tarifs américains, dumping...) pour la commercialisation de nos produits;

CONSIDÉRANT que l'adaptation aux changements climatiques représente également un défi pour la production serricole;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des entreprises serricoles du Québec souhaitent pouvoir faire face un environnement d'affaires de plus en plus complexe et imprévisible;

CONSIDÉRANT que les Producteurs en serre du Québec représentent l'ensemble des entreprises serricoles impliquées au sein des deux filières, soit celle en production ornementale et celle pour les fruits et légumes de serre;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Demande aux Producteurs en serre du Québec de travailler avec le MAPAQ, les autres ministères concernés avec de mettre en place des programmes et des mesures d'accompagnement adaptés à la réalité de la production serricole afin de poursuivre le développement du secteur.

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté.



Chambre de coordination et développement (CCD)

CONSIDÉRANT que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ correspond à la réalité et permettrait au secteur de participer activement à son développement;

CONSIDÉRANT que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ propose une contribution juste et raisonnable au financement des activités de promotion et de recherche;

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

CONSIDÉRANT qu'une première étape a été franchie avec le dépôt de la demande d'accréditation des PSQ à la RMAAQ et qu'une décision positive a été rendue le 6 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième étape est en cours avec le dépôt de la demande de création d'une chambre de coordination et de développement pour la production serricole et qu'une décision de la RMAAQ à cet effet est à venir;

CONSIDÉRANT que malgré les délais du processus, il est important de poursuivre les démarches pour définir et par la suite consulter les entreprises du secteur sur le projet de règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la mise en place d'une chambre de coordination et de développement;

De poursuivre les démarches visant à définir un projet de règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement;

De poursuivre les démarches de consultation auprès des entreprises du secteur afin de présenter et de bonifier un projet de règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement;

De déposer, dans le cas d'une décision positive de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur la demande de création de la CCD en production serricole, une demande visant l'approbation d'un règlement sur les contributions pour la chambre de coordination et de développement.

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté.



Coûts et accès à l'énergie pour la production serricole

CONSIDÉRANT que le développement de la production en serre requière l'accès à diverses sources d'énergie, dont le gaz naturel et l'électricité;

CONSIDÉRANT qu'une analyse comparative des coûts de l'énergie entre le Québec et l'Ontario a été réalisée en 2024 par Gobeil, Dion et ass. (GDA) et Marcon à la demande des Producteurs en serre du Québec et financée par le Programme de développement territorial et sectoriel (PDTS);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'étude, une comparaison des coûts énergétiques pour une superficie de 5 ha de serre typique en Ontario (Leamington) et au Québec (Saint-Hyacinthe) pour la culture de tomates, avec un éclairage artificiel DEL (4,5 MW) et des écrans thermiques a été réalisée;

CONSIDÉRANT que l'étude démontre des besoins plus élevés en chauffage (+21%) et en éclairages (+18 %) au Québec qu'en Ontario, combiné à des coûts énergétiques plus élevés au Québec (de 2,08 fois pour l'électricité et de 2,27 fois pour le gaz naturel) qu'en Ontario, avec comme résultat des coûts énergétiques 2,2 fois plus élevés pour une entreprise située à Saint-Hyacinthe versus une entreprise située à Leamington;

CONSIDÉRANT que le coût de l'énergie constitue un des principaux facteurs de compétitivité pour les entreprises serricoles;

CONSIDÉRANT que l'Ontario est l'un de nos principaux compétiteurs et que l'étude de GDA et MARCON fait état que la production serricole en Ontario pourrait se développer de 5% par an au cours des 10 prochaines années. C'est donc plus de 70 hectares supplémentaires qui s'ajouteraient annuellement en Ontario;

CONSIDÉRANT qu'avec le Projet de loi 2 sanctionné 16 février 2023, la ministre de l'Économie et de l'Énergie décide, parmi tous projets de 5MW et plus, lesquels pourront obtenir de l'énergie ou non;

CONSIDÉRANT que de plus en plus, l'accès à l'énergie constitue un frein au développement de la production serricole

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de reconnaître la contribution de la production serricole à l'autonomie alimentaire du Québec en accordant une priorité aux projets serricoles afin de soutenir un approvisionnement local douze mois par année;

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté.



Taxe carbone

CONSIDÉRANT que depuis 2019 une taxe fédérale sur le carbone est en vigueur et que le gouvernement du Canada permet aux provinces d'avoir leur propre système de tarification du carbone;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a opté pour un système de plafonnement et d'échanges des droits d'émission des GES (SPEDE);

CONSIDÉRANT que pour une grande entreprise sericole, le SPEDE représente un coût estimé à 6,50 \$ par mètre carré de serre par année, soit environ 1 625 000 \$ pour une superficie de 25 hectares;

CONSIDÉRANT que ce montant correspond à environ 5 % des coûts directs de production, soit l'équivalent de la marge bénéficiaire d'une entreprise bien gérée;

CONSIDÉRANT que l'importance des sommes qui sont en jeu;

CONSIDÉRANT que la situation est insoutenable et inéquitable pour nos entreprises québécoises. D'autant plus, que nos principaux compétiteurs, notamment le Mexique et l'Ontario, en sont exempts ou bénéficient d'allègement.

CONSIDÉRANT que le coût de l'énergie constitue un des principaux facteurs de compétitivité de l'industrie sericole et qu'à elle seule, cette taxe met en péril la rentabilité et la compétitivité des entreprises québécoises;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander au ministre de l'Agriculture et au ministre de l'Environnement d'harmoniser les conditions d'application du SPEDE avec celles de la taxe carbone ayant cours dans le reste du Canada, notamment en Ontario en mettant en place des mesures garantissant un retour financier direct aux entreprises afin de ne pas nuire au développement et à la compétitivité des entreprises sericoles du Québec au profil de leurs compétiteurs.

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté.



Enjeux reliés à la main-d'œuvre

CONSIDÉRANT que la pénurie de main-d'œuvre en milieu agricole s'accroît d'année en année et que les employeurs agricoles ont de plus en plus recours aux travailleurs étrangers;

CONSIDÉRANT que la question de la main-d'œuvre devient urgente en raison des récents débats sur les travailleurs étrangers temporaires en agriculture.

CONSIDÉRANT que la réduction anticipée des seuils d'immigration pourrait affecter directement la capacité de notre secteur à maintenir une production en quantité et en qualité.

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que nos entreprises puissent compter sur la main-d'œuvre dont elles ont besoin pour répondre à la demande et poursuivre leur croissance.

CONSIDÉRANT que les entreprises serricoles produisant, dans bien des cas, douze mois par année, ont des enjeux particuliers en matière de main-d'œuvre;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander aux Producteurs en serres du Québec d'être présents sur les différents comités ou lieux de discussions pour sécuriser l'accès à la main-d'œuvre pour les entreprises serricoles.

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté.



Programmes de sécurité du revenu

CONSIDÉRANT qu'en 2020, le Gouvernement du Québec a mis en place la Stratégie de croissance des serres visant à doubler la superficie en serres d'ici 2025, c'est-à-dire de passer de 123 hectares à 246 hectares;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, selon les données du ministère, grâce la Stratégie de croissance des serres, 626 projets serricoles ont été acceptés au MAPAQ pour des investissements de 886 M\$, représentant une augmentation potentielle de 76 % des superficies en fruits et légumes;

CONSIDÉRANT qu'avec la Politique bioalimentaire et la Stratégie d'autonomie alimentaire du Québec plusieurs secteurs de production sont également en développement;

CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel (enjeux climatiques, coûts des intrants, défis reliés à la main-d'œuvre...) les risques financiers sont importants pour les entreprises agricoles;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à l'UPA de faire les démarches auprès du MAPAQ et de la FADQ afin de s'assurer que les enveloppes des différents programmes de sécurité du revenu soient suffisantes pour couvrir adéquatement la croissance du secteur agricole.

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté.



Programme Agri Québec Plus

CONSIDÉRANT que la couverture du programme Agri-Québec Plus est complémentaire à celle d'Agri-stabilité en offrant un niveau de couverture équivalant à 85 % plutôt que 70 % de la marge de référence comme prévu au programme Agri-stabilité;

CONSIDÉRANT que le paiement d'Agri-Québec Plus est limité en fonction du bénéfice net calculé pour l'entreprise;

CONSIDÉRANT qu'Agri-Québec Plus n'intervient pas lorsque le bénéfice net calculé est supérieur à 50 000\$;

CONSIDÉRANT qu'un revenu net de 50 000\$ ne peut être considéré comme suffisant pour permettre à un exploitant de subvenir aux besoins de sa famille;

CONSIDÉRANT que le programme Agri-Québec Plus n'est pas en mesure de soutenir adéquatement les entreprises agricoles en raison de sa limite d'intervention basée sur le bénéfice net (50 000\$);

CONSIDÉRANT qu'en juin 2024, le MAPAQ a reconnu que le programme n'offre pas un soutien adéquat et annoncé la bonification ponctuelle (1 an) du programme Agri-Québec Plus pour certaines entreprises maraîchères impactées par les excès d'eau de l'été 2023 (ajout de 50 000 \$ par actionnaire au plafond actuel, jusqu'à un maximum de 200 000 \$ par entreprise);

CONSIDÉRANT que les situations climatiques extrêmes risquent d'être de plus en plus fréquentes dans les prochaines années;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à l'UPA de poursuivre et d'intensifier les démarches auprès du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec afin que le programme Agri-Québec Plus soit modifié en supprimant la limite d'intervention basée sur le bénéfice net.

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté.



Assurance production (assurance récolte)

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2022, la Financière agricole du Québec (FADQ) a annoncé qu'elle travaillait au développement d'une protection d'assurance récolte pour les cultures en serre afin de protéger les récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables;

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises ont participé à un projet pilote ayant pour objectifs de documenter les pratiques culturales et les risques climatiques qui y sont associés, de valider les paramètres d'assurance de la nouvelle protection et de valider et bonifier la méthodologie d'évaluation des dommages;

CONSIDÉRANT qu'en 2023 et en 2024, des échanges ont eu lieu avec la FADQ concernant les résultats d'un projet pilote et les suites à donner;

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2025, la Financière agricole a réitéré que le dossier était considéré prioritaire;

CONSIDÉRANT que la FADQ a lancé un chantier sur la refonte du programme d'assurance-récolte pour l'ensemble des productions déjà couvertes, ralentissant ainsi la mise en place de mesures de protection pour les secteurs non couverts;

CONSIDÉRANT que les risques de production (risques climatiques, infestations, virus, maladies ...) sont de plus en plus fréquents notamment les risques associés aux conditions climatiques;

CONSIDÉRANT que chaque année certains producteurs doivent absorber des pertes de production mettant en péril dans certains cas, l'avenir et la rentabilité de leurs entreprises;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

De demander à la FADQ d'accélérer les démarches pour la mise en place d'un programme d'assurance récolte adapté à la réalité de la production en serre;

Proposé par _____, appuyé par _____ et adopté.



Les PSQ remercient leurs précieux partenaires

